Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 2026-
ID : 056-215601592-20260923-122_2026-DE

Séance : 7-2026
Délibération : 122-2026

Commune de Pleucadeuc

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 septembre 2026 à 19 h 00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le onze septembre, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

Pouvoirs : 5

Secrétaire de séance : Yvonne NAFTEUX

ELUS	Présent	Pouvoir à	ELUS	Présent	Pouvoir à
Loïc BALAC	X		Yvonne NAFTEUX	X	
Nathalie GOURMIL	X		Hélène LEVASSEUR	X	
Jean-François BUSSON		Jim	Boulo Dugué Céline		Hélène
ROUX Patricia	x		Laetita MACE	X	
Rudy LANOE	X		Marie-Pierre BOCANDE	X	
Létitia RIO	X		Delphine ETRILLARD	X	
André GUILLEMOT		Loïc	Serge BRAUD		Yvonne
Alain LOYER	X		Fabien TRICHARD		romain
Romain LABORDERIE	X		Lemierre Jim	X	
Philippe RACOUET	X				

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LE CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN – SERVICE INTERIM

Rapporteur Létitia RIO, adjointe déléguée aux Ressources Humaines.

Vu le Code général de la fonction publique ;
Considérant les besoins ponctuels auxquels la collectivité peut être confrontée en matière de remplacement d'agents momentanément indisponibles, de renfort temporaire, de vacance temporaire de poste ou de besoins saisonniers ou ponctuels ;
Considérant que le Centre de gestion du Morbihan dispose d'un service Intérim permettant de mettre à disposition des collectivités des agents répondant aux besoins exprimés, sous réserve des disponibilités du service ;
Considérant que le Centre de gestion assure notamment les formalités de recrutement, la rémunération et la gestion administrative des agents mis à disposition ;
Considérant que la collectivité conserve la responsabilité de l'organisation du service et de l'encadrement fonctionnel de l'agent pendant sa mission ;
Vu le projet de convention de mise à disposition de personnel du service Intérim proposé par le Centre de gestion du Morbihan.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260923-122_2026-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 : D'approuver la convention de mise à disposition de personnel du service Intérim proposée par le Centre de gestion du Morbihan.
Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les documents nécessaires à la mise à disposition d'agents.
Article 3 : De préciser que chaque mise à disposition sera réalisée en fonction des besoins de la collectivité et dans les conditions contractuelles et financières prévues par la convention.
Article 4 : D'inscrire les crédits nécessaires au budget pour le règlement des sommes dues au Centre de gestion du Morbihan au titre des mises à disposition effectuées.
Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 23 septembre 2026

Le Maire,
Loïc BALAC.

Secrétaire de séance,
Yvonne NAFTEUX